

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU

30 juin 2022



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



LYCEE BERTRAN DE BORN
Année scolaire 2021-2022
Séance n° 5.

Le conseil d'administration se réunit le jeudi 30 juin 2022 à 18 heures, sous la présidence de M. Francis CAPPE, Proviseur de la cité scolaire Bertran de Born, sur convocation adressée le 16 juin 2022, soit plus de 8 jours avant la réunion du conseil d'administration conformément aux termes du code de l'Education.

	MEMBRES				SEANCE		
	TITULAIRES	SUPPLEANTS	T/S	FONCTIONS	PRES.	Exc.	Abs.
MEMBRES DE DROIT	M. Francis CAPPE		T	Proviseur	X		
	M. Alain VIDAL		T	Proviseur adjoint	X		
	M. Laurent CASTERA		T	Adjoint gestionnaire	X		
	Mme Isabelle BRAHIM		T	CPE	X		
	M. Julien MARTY		T	DDFPT	X		
	Mme Delphine LABAILS		T	Région Nouvelle Aquitaine		X	
	Mme Nathalie ARNAUD		T	Région Nouvelle Aquitaine		X	
	M. Olivier BARROUX		T	Mairie de Périgueux		X	
	M. Patrick PALEM		T	Grand Périgueux		X	
	M. Francis ARDOUIN			Personne qualifiée nommée par M. l'IA DASEN de la Dordogne	X		
REPRESENTANTS DES PERSONNELS	M. Georges ROCHARD		T	Pers. enseignant et éducation	X		
	Mme Maddy GAILLARD		T	Pers. enseignant et éducation	X		
	M. Yann LISOIE		T	Pers. enseignant et éducation	X		
	M. Lionel LUCOT		T	Pers. enseignant et éducation		X	
	M. Lionel FRAISSE		T	Pers. enseignant et éducation	X		
	M. Patxi MORA		T	Pers. enseignant et éducation		X	
	M. Michel IMBERT	Mme Hélène BERGER	S	Pers. enseignant et éducation	X		
	M. Yannick MOSSION		T	ATOS	X		
	Mme Maria MAZEAU		T	ATOS	X		
	vacant			ATOS			
REPRESENTANTS DES USAGERS	M. Pierre DANIEL LAMAZIERE		T	Représ. des parents d'élève	X		
	M. Serge METIFEU		T	Représ. des parents d'élève	X		
	Mme Hélène TRAPY		T	Représ. des parents d'élève		X	
	Mme Delphine LEVRAUX	M. Brahim DJEMAOUN	S	Représ. des parents d'élève	X		
	Mme Sophie CARLES		T	Représ. des parents d'élève		X	
	M. Renato RIBEIRO		T	Représ. des élèves		X	
	Mme Lou LHOUMAUD PAUL		T	Représ. des élèves		X	
	M. Simon CHAUMONTEL		T	Représ. des élèves		X	
	Mme Pauline LABAILS		S	Représ. des élèves		X	
M. Ewen PLISSONNEAU		T	Représ. des étudiants		X		

Mme PICOT, Conseillère principale d'éducation a été invitée mais ne participera pas aux délibérations.
Au début de la séance, 16 membres sur 30 sont présents. Le quorum est atteint, la séance débute à 18h13.

Le secrétariat de séance est confié à : Mme BERGER, représentante des personnels.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 FEVRIER 2022

M. le Proviseur soumet à l'approbation du conseil d'administration le PV de la séance précédente.

RESULTAT DU VOTE			
NB DE SUFFRAGES EXPRIMES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	16	0	0

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU 30 JUIN 2022

- A- PROJETS PEDAGOGIQUES ET EDUCATIFS
- B- QUESTIONS MATERIELLES - FONCTIONNEMENT
- C -CONTRATS ET CONVENTIONNEMENT
- D- PROPOSITION DE REPARTITION DE LA DGH

*
* *

A- PROJETS PEDAGOGIQUES ET EDUCATIFS

M. Laurent CASTERA présente la liste des projets pédagogiques présentés sur ADAGE pour l'année scolaire 2022-2023.

Les projets de voyages scolaires sont reportés au Conseil d'Administration du mois de septembre 2022, en raison du changement d'équipe de direction.

RESULTAT DU VOTE			
NB DE SUFFRAGES EXPRIMES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	16	0	0

Les projets pédagogiques sont approuvés à l'unanimité.

B- QUESTIONS MATERIELLES - FONCTIONNEMENT

- DBM

MM. CAPPE et CASTERA présentent une proposition de répartition d'une subvention de 6500 euros. Il est proposé d'en attribuer 4000 euros pour financer les accompagnateurs de voyages scolaires, 2217.10 euros pour financer des projets culturels et 282.90 euros pour la reprographie.

RESULTAT DU VOTE			
NB DE SUFFRAGES EXPRIMES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	16	0	0

La DBM est approuvée à l'unanimité.

- Autorisation de recrutement des AED

M. CAPPE sollicite l'autorisation de recruter (CDD d'un an renouvelable) pour la rentrée prochaine des AED sur deux postes à temps complets et deux postes à 3/4temps.

RESULTAT DU VOTE			
NB DE SUFFRAGES EXPRIMES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	16	0	0

L'autorisation est accordée à l'unanimité.

- **Conventions dans le cadre des Cordées de la réussite**

M. LISOIE présente le dispositif des Cordées de la réussite, permettant d'attirer dans les classes préparatoires des élèves qui n'iraient pas d'eux-mêmes par des actions ciblées pour faire découvrir les classes prépa aux collégiens et aux lycéens, visant notamment à déconstruire les représentations négatives qu'ils peuvent en avoir.

M. CASTERA et M. VIDAL soulignent l'implication de M. LISOIE dans ce dispositif, et les retombées très positives qui en découlent.

Il est demandé de voter les conventions avec les autres établissements scolaires impliqués dans ce dispositif.

RESULTAT DU VOTE			
NB DE SUFFRAGES EXPRIMES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	16	0	0

Les conventions sont approuvées à l'unanimité.

- **Convention avec l'association AFS**

M. CAPPE rappelle l'objectif de AFS, association qui s'occupe de l'accueil de jeunes du monde entier en Dordogne et de l'envoi de nos élèves dans d'autres lycées dans le monde. Il exprime son agréable surprise de constater le nombre particulièrement important de jeunes impliqués dans ce système sur Périgueux.

M. VIDAL ajoute que quatre élèves d'AFS seront de retour au lycée en Terminale à la rentrée prochaine. La convention consiste à la diffusion d'informations sur AFS auprès des lycéens de la part du personnel de l'établissement, et à une réduction des frais de participation pour les élèves qui y participeront.

RESULTAT DU VOTE			
NB DE SUFFRAGES EXPRIMES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	16	0	0

La convention est approuvée à l'unanimité.

- **Convention d'occupation des locaux par le Festival MIMOS**

M. CASTERA et M. CAPPE informent le CA de la sollicitation du Festival MIMOS pour occuper la chapelle, du mercredi au dimanche, pour un spectacle à destination des enfants.

RESULTAT DU VOTE			
NB DE SUFFRAGES EXPRIMES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	16	0	0

La convention est approuvée à l'unanimité.

- **Affectation des logements de fonction**

La proposition d'affectation des logements de fonction du lycée est présentée

RESULTAT DU VOTE			
NB DE SUFFRAGES EXPRIMES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	16	0	0

Proposition approuvée à l'unanimité.

C- PROPOSITION DE REPARTITION DE LA DGH

M. VIDAL présente la proposition de répartition de la DGH pour la rentrée 2022. Il indique que depuis la DGH présentée en février dernier, les élèves de 1^{ère} et Terminale ont effectué leurs choix de spécialités. Des moyens supplémentaires ont été obtenus pour permettre de rendre ces choix possibles, ainsi que pour la mise en place d'un co-enseignement espagnol-latin dans le cadre du projet Mare Nostrum. Des moyens sont encore en attente pour la mise en place d'un groupe d'enseignement facultatif de mathématiques en 1^{ère}.

M. VIDAL indique les différences par rapport à la répartition de l'année scolaire 2021-2022 :

- en 2^{nde} : rien ne change, à l'exception de la répartition des heures de SNT (encore à finaliser).
- en 1^{ère} : pas de groupe de spécialité d'Occitan ; un groupe de spécialité Grec pour 4 élèves (1h est donc transférée de l'Occitan vers le Grec) ; un groupe de SES de moins ; un groupe de SVT de plus (ce qui nécessite 1.5h de plus en raison du dédoublement en TP).
- en Terminale (les prévisions tiennent compte des quatre élèves qui reviennent d'AFS et des redoublements envisagés) : un groupe de HLP en plus ; 3 groupes de Mathématiques pour 68 élèves, permettant des effectifs réduits par groupe ; 2 groupes de Physique-Chimie pour 67 élèves, maintenus à ces effectifs par le fait que le dédoublement en TP d'une partie de l'enseignement permet d'être partiellement en effectif réduit ; très faible effectifs en HIDA (peut-être dû à la présence d'une partie de l'enseignement le mercredi après-midi cette année) ; rien ne change dans les autres spécialités ; un groupe de plus en option DGEMC ; 1h de Mathématique en STMG (permettant un enseignement en effectif réduit) retirée en raison d'une baisse d'effectif.

M. LISOIE rapporte la difficulté pour les élèves du choix de la spécialité à abandonner entre la 1^{ère} et la Terminale, notamment dans le cas des spécialités scientifiques pour lesquelles les trois disciplines se complètent et sont nécessaires ensemble pour certaines poursuites d'études. Il insiste sur le fait que cet abandon pénalise beaucoup certains élèves sur Parcoursup.

Dans ce contexte, M. VIDAL fait part de sa satisfaction de voir les Mathématiques revenir dans le tronc commun.

M. ROCHARD fait part de la difficulté de conseiller les élèves dans leurs choix d'orientation, notamment en raison des attendus de certaines filières du supérieur, qui changent en cours d'année.

M. VIDAL indique que l'accompagnement pour l'orientation des élèves de cette année par les professeurs principaux et les professeurs référents a été très bien fait. Malgré le fait que ce système ne donne pas entière satisfaction, il sera reconduit l'an prochain.

M. VIDAL indique les changements en postes prévus :

- un poste de stagiaire de 18h en Philosophie, ainsi qu'une demande de BMP de 10h ;
- un poste de stagiaire en moins en Anglais, ainsi qu'une demande de BMP ;
- un poste partagé collège/lycée pour M. LePenru ;
- le poste de M. GADAL en mathématiques n'est plus menacé ;
- des demandes BMP en Physique-Chimie et en SVT.

M. VIDAL insiste sur le fait que ce qui est soumis au vote du CA est bien la proposition de répartition de la DGH et non la DGH elle-même.

M. ROCHARD indique la reconnaissance par les professeurs du travail impeccable effectué par l'équipe de direction sur le sujet, mais une insatisfaction liée au manque global d'heures attribuées, pénalisant fortement les élèves par manque de temps d'enseignement en effectifs réduits notamment.

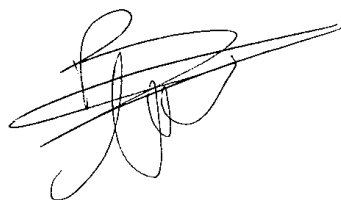
La proposition de répartition de la DGH est votée :

RESULTAT DU VOTE			
NB DE SUFFRAGES EXPRIMES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	5	0	11

M. LISOIE tient à exprimer, au nom de tous, des remerciements sincères à M. CAPPE et à M. VIDAL pour leur investissement et leurs compétences dans la gestion de l'établissement au cours des deux années écoulées, et ceci malgré un contexte particulièrement difficile.

L'ordre du jour du conseil d'administration étant épuisé, la séance est levée.

LE SECRETAIRE DE SEANCE
MME BERGER



LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
F. CAPPE

